



PRÉFÈTE
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE

Liberté
Égalité
Fraternité

sdis sapeurs
pompiers
Alpes de Haute-Provence



La gestion des risques

dans les **Alpes-de-Haute-Provence** :
une feuille de route pour un département résilient

Connaître - Se préparer - Investir - Intervenir



Dossier de presse

Avril 2026



Par sa géographie, le département des Alpes-de-Haute-Provence est exposé à des risques multiples, qui le rendent particulièrement vulnérable aux crises de toutes sortes. Les mutations liées au changement climatique se font ressentir avec un temps d'avance dans ce territoire de montagne, perturbant des équilibres déjà précaires : les feux de 2022 comme les inondations de 2023 dans la vallée de l'Ubaye nous l'ont récemment rappelé. La crise, sous toutes ses formes, est désormais une réalité du quotidien et nous devons nous adapter en conséquence.

La feuille de route départementale sur la résilience est un premier pas pour mieux prendre en compte ces enjeux. En écho à la stratégie nationale de résilience, notre objectif est d'éviter les crises lorsque cela est possible, et de limiter leur impact lorsqu'elles sont inévitables. Nous avons pour cela des atouts : l'État, des élus et des collectivités présents, une population engagée et volontaire...

Comme acteurs de l'aménagement du territoire et directeurs des opérations de secours en cas de crise localisée, les maires sont en première ligne. Cette feuille de route a donc été conçue avec eux, pour répondre à la réalité de leurs besoins et tenir compte leur expérience. Cette approche partenariale multi-acteurs (services de sécurité civiles, collectivités, associations, volontaires) est l'une des clés de la réussite, car la prévention des crises est l'affaire de tous, et chacun a son rôle à jouer dans notre sécurité collective.

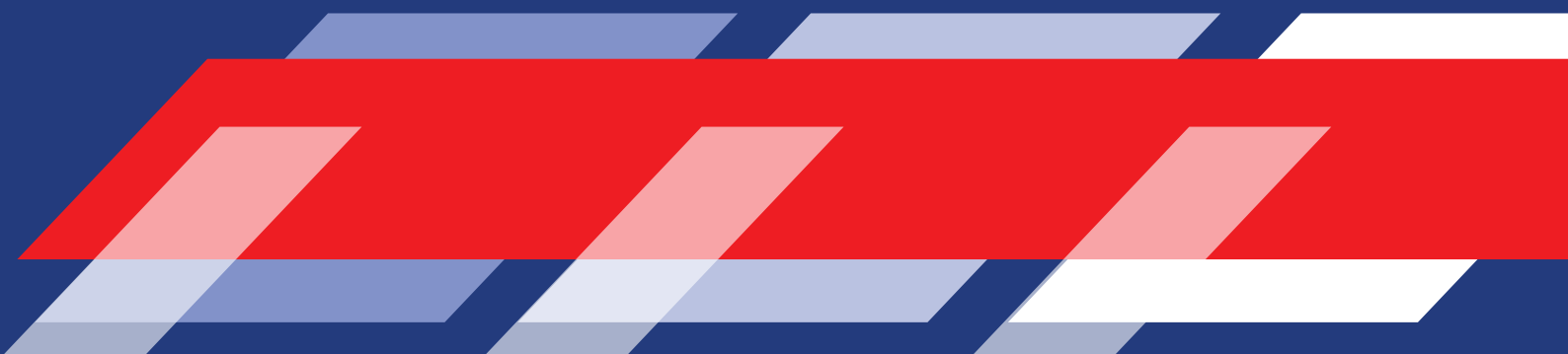
Cette feuille de route départementale est une première. Elle présente des objectifs concrets et atteignables pour faire face aux besoins les plus immédiats et qui sont identifiés. Articulée autour de 4 axes, elle est notre cadre de travail partagé pour les 5 prochaines années (2025-2030). Évolutive, elle sera régulièrement mise à jour en fonction des besoins et des avancées, pour associer d'autres acteurs et investir d'autres champs thématiques pertinents.

L'offre de service qui l'accompagne, est destinée à tous les acteurs qui souhaiteront s'engager en faveur de la protection de leur territoire.

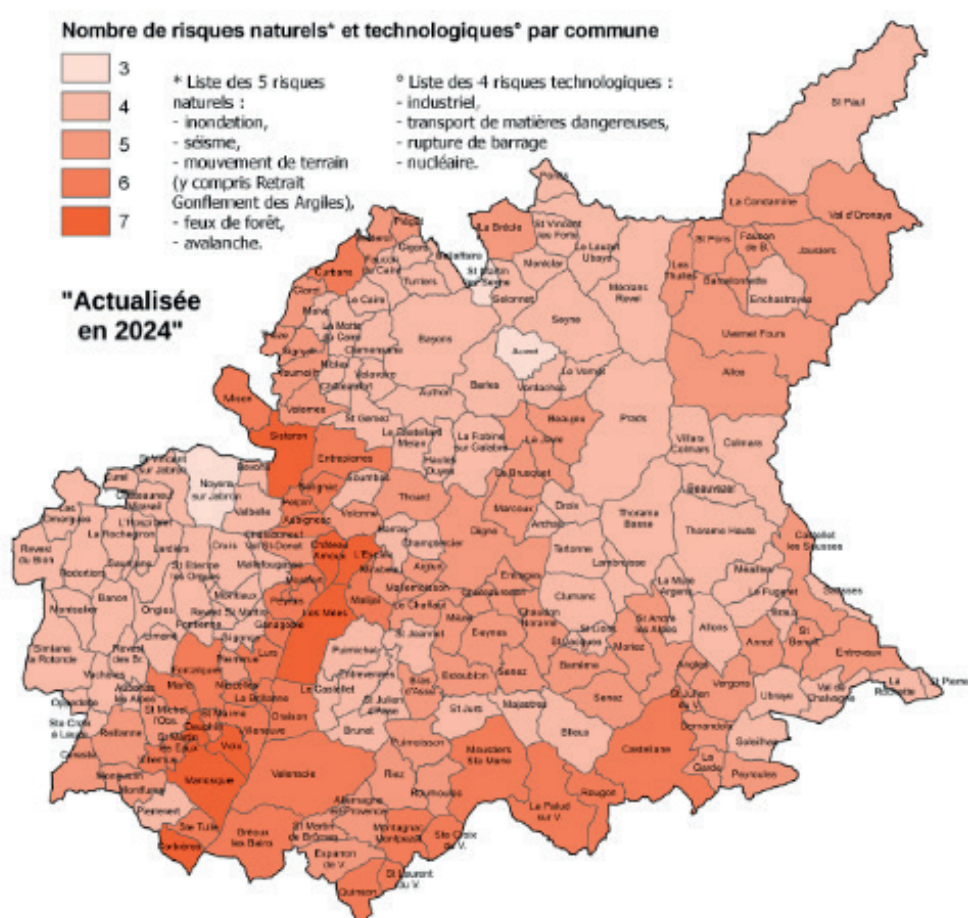
Au travers de cette démarche innovante et partenariale, nous souhaitons faire des Alpes-de-Haute-Provence un département plus résilient, capable de mieux faire face aux crises et de garantir, en toutes circonstances, la sécurité de ses habitants.

Isabelle TOMATIS
Préfète des Alpes-de-Haute-Provence

1. Une géographie des risques qui impose une approche différenciée sur le territoire



Un territoire particulièrement exposé aux risques naturels et technologiques



Carte : nombre de risques naturels et technologiques par commune

(source : IGN BD_CARTO, PREF/DDT PPR 20216)

À divers degrés, le département est exposé à la plupart des principaux risques identifiés pour les territoires de France métropolitaine, hors cas spécifique des régions littorales.

Les risques naturels, omniprésents à l'échelle du département, doivent faire l'objet d'une prise en compte prioritaire :

- le risque feu de forêt et d'espaces naturels, présent sur l'ensemble du département (dont 62% est couvert par des espaces forestiers).
- le risque d'inondations torrentielles, particulièrement dans des vallées.
- le risque sismique « moyen » qui concerne 80 % de la surface du département.
- le risque de mouvements de terrain (glissements de terrain, chutes de blocs...).
- le risque avalanche auquel sont particulièrement exposés certains des principaux sites touristiques hivernaux (vallée de l'Ubaye, Val d'Allos...).

Sans présenter la même acuité, **les risques technologiques sont également présents** :

- présence de nombreuses installations hydroélectriques, dont 6 grands barrages présentant des risques particuliers en cas de rupture (Serre-Ponçon, Castillon, Sainte-Croix, Chaudanne, Gréoux-les-Bains, Quinson) ;
- présence de plusieurs installations industrielles sensibles avec 6 sites Seveso dont 5 de seuil haut couverts par un plan particulier de risques technologiques (PPRT) (Meta Régénération, Arkema France, Géométhane, Géosel Manosque, Sanofi et Kem One) ;
- présence de risques miniers, avec 16 communes sur 198 exposées ;

- présence de risques non négligeables liés au transport de matières dangereuses (TDM) sur plusieurs axes majeurs du département, en particulier dans le val de Durance.

Cette grande diversité de risques identifiés, dont plusieurs présentant un degré d'aléa fort, rend le département particulièrement exposé et nécessite une vigilance constante des acteurs, qui doivent se préparer à réagir aux effets des phénomènes identifiés.

La connaissance des risques propres à chaque territoire est par conséquent la toute première étape, essentielle, de la prévention, de l'atténuation et de l'adaptation aux risques.

Photo : inondations en Ubaye, décembre 2023

(source : Haute Provence Info)



Une répartition géographique et des facteurs saisonniers qui imposent une prise en compte différenciée

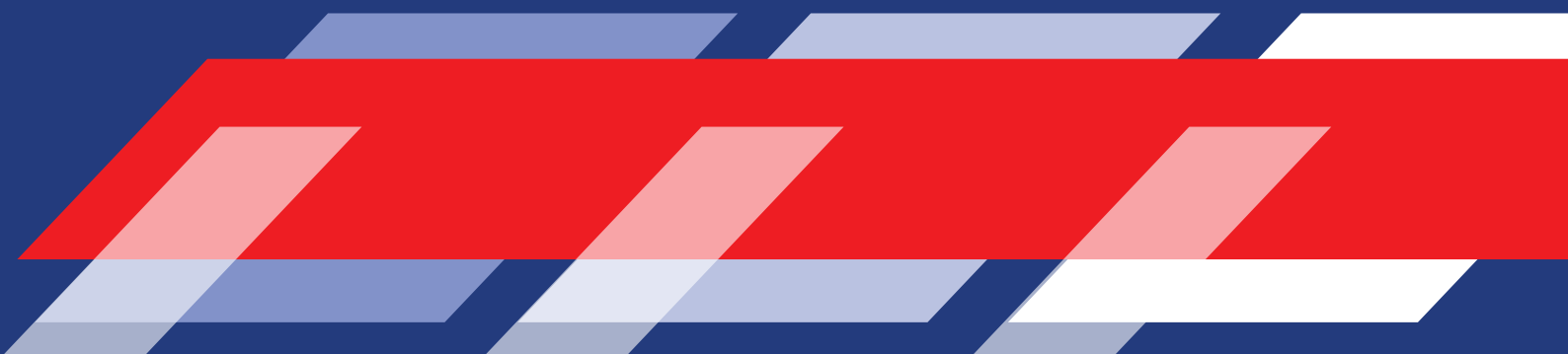
La cartographie des risques varie fortement en fonction des zones concernées, et certaines sont particulièrement soumises à des facteurs saisonniers nécessitant une adaptabilité dans la réponse des services de sécurité civile.

Le **Val de Durance** concentre la population et les risques technologiques, nécessitant une vigilance permanente.

Le **nord-est montagnard** cumule tous les risques alpins traditionnels, avec des défis d'accessibilité en cas de crise.

Cette diversité impose une approche différenciée commune par commune, avec une priorisation des moyens disponibles.

2 • Une feuille de route élaborée avec les élus pour répondre à leurs besoins



Une démarche construite avec les élus

Les maires au cœur de la stratégie

Principaux relais locaux, responsables des opérations en cas de crise localisée et de la mise en œuvre des démarches de prévention des risques, les maires sont un maillon essentiel de la résilience territoriale.

90% des communes du département comptent moins de 2 000 habitants.

Sur-sollicités, les élus des petites communes (90 % des communes du 04 ont moins de 2 000 habitants) ne disposent pourtant pas des moyens adaptés (ressources humaines, financements, expertise...) pour déployer seules des actions en matière de gestion des risques. Face à cette réalité, l'État développe une approche « d'aller vers » pour accompagner concrètement les élus locaux.

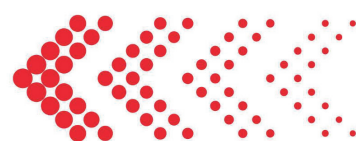
Une consultation de grande ampleur

Les 198 maires ont été consultés avec l'Association des Maires de France 04, pour identifier les besoins et construire les solutions adaptées.

Leurs demandes prioritaires :

- accompagnement technique sur site,
- information simple et accessible sur les risques,
- formation adaptée aux élus et à la population,
- soutien à l'engagement citoyen,
- financements pour les investissements de prévention.

198
maires
consultés



La prise en compte des enjeux de la résilience territoriale est inégale

Si la majorité des maires sont conscients des risques présents sur leur commune et de leurs effets potentiels, ces derniers reconnaissent une acculturation insuffisante à ces enjeux et déplorent la faiblesse ou l'inadéquation de l'accompagnement qui leur est proposé.

La consultation menée auprès des maires du département avec le soutien de l'AMF04 a

mis en lumière plusieurs constats de vulnérabilité.

Par exemple, **90 % des communes** n'ont pas activé leur **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** depuis au moins 5 ans, ne serait-ce que dans le cadre d'exercices. **Les moyens d'alerte** de la population, en complément des outils à la main de l'Etat (SAIP, FR ALERT) restent peu répandus ou insuffisants.

7 objectifs prioritaires pour 2025-2030



100 % des Plans communaux de sauvegarde mis à jour d'ici 2026



15 communes formées chaque année à la gestion de crise



500 habitants formés chaque année aux gestes qui sauvent



2 M€ de subventions réservées annuellement pour la gestion des risques / l'adaptation



100 % des OLD mises en oeuvre dans les zones d'aléa fort

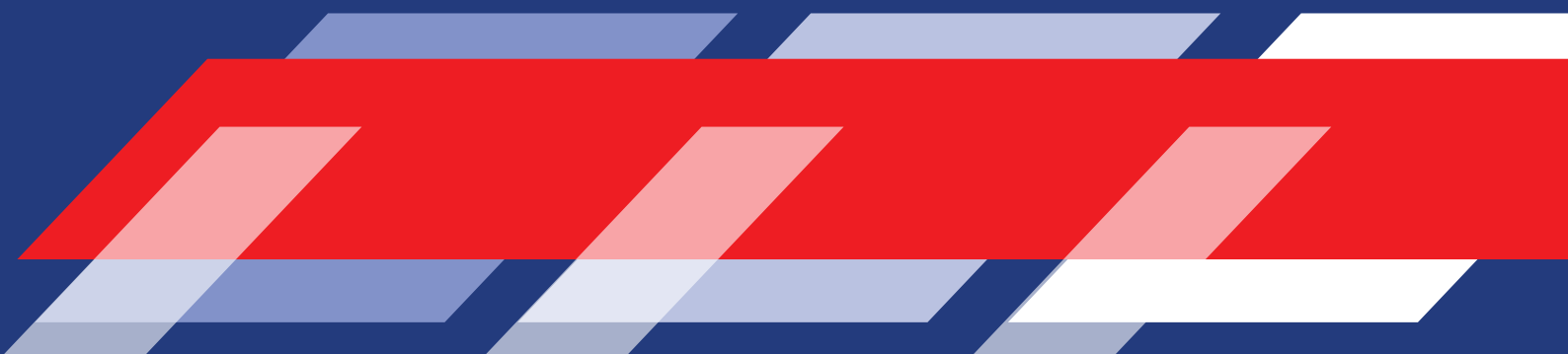


5 réserves communales de sécurité civile créées par an, formées et équipées



200 000€ par an réserves pour couvrir les zones prioritaires en dispositifs DECI

3. Une feuille de route accompagnée d'une offre de services



Une feuille de route évolutive, enrichie au gré de l'atteinte des objectifs

4 axes qui reprennent les 4 temps de la préparation aux crises

La gestion opérationnelle des crises n'est pas le seul aspect à prendre en compte pour assurer la sécurité du département.

Connaître le terrain, anticiper les situations potentielles, préparer et former les acteurs, préparer le territoire et son appropriation par la population, pour le rendre moins vulnérable : **la résilience est une démarche globale de transformation du territoire et de ses habitants.**

Dans cet esprit, les actions qui composent cette feuille de route résilience s'articulent autour de quatre temps de la prise en compte des risques :

- le développement et le partage de la connaissance des risques ;
- la préparation des acteurs du territoire, et leur association ;
- l'adaptation du territoire en priorisant les actions à mener et en mobilisant les financements adéquats ;
- la réponse opérationnelle elle-même, et le maintien en capacité optimale des services de sécurité civile.

Un document stratégique évolutif, amené à être enrichi au gré de l'atteinte des objectifs et des moyens mobilisés

Cette feuille de route se concentre dans un premier temps sur un nombre relativement restreint d'actions qui ont un impact direct sur la résilience du territoire.

Elle a vocation à être révisée régulièrement pour ajuster les objectifs et indicateurs, et le cas échéant élargir le champ des risques et acteurs couverts dans le document initial.

L'inscription, à terme, de mesures relatives au risque cyber nécessite par exemple un travail d'approfondissement.

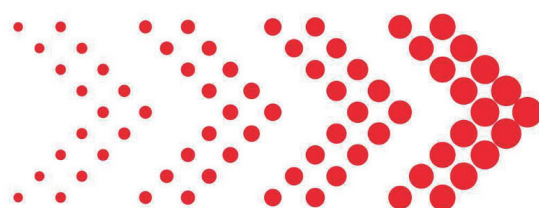
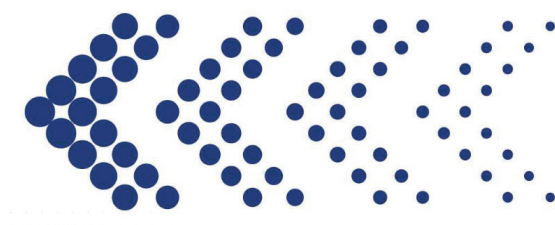
Une offre de services clés en main pour les communes

7 fiches « offre de service », qui correspondent aux 7 objectifs associés, seront intégrées au Guide départemental de l'ingénierie pour permettre aux élus de prendre connaissance de façon simple, lisible et opérationnelle :

- de **l'accompagnement proposé par l'État et ses partenaires**, notamment le SDIS, pour aider les communes à définir un projet concourant à l'atteinte d'un objectif spécifique ;
- **des outils** déjà à leur disposition ;
- **de leurs obligations réglementaires** ;
- des différentes **modalités de soutien proposées** (accompagnement, formation, financement, avis technique...) ;
- des **points de contact identifiés** dans chaque administration pour bénéficier de l'offre de services.

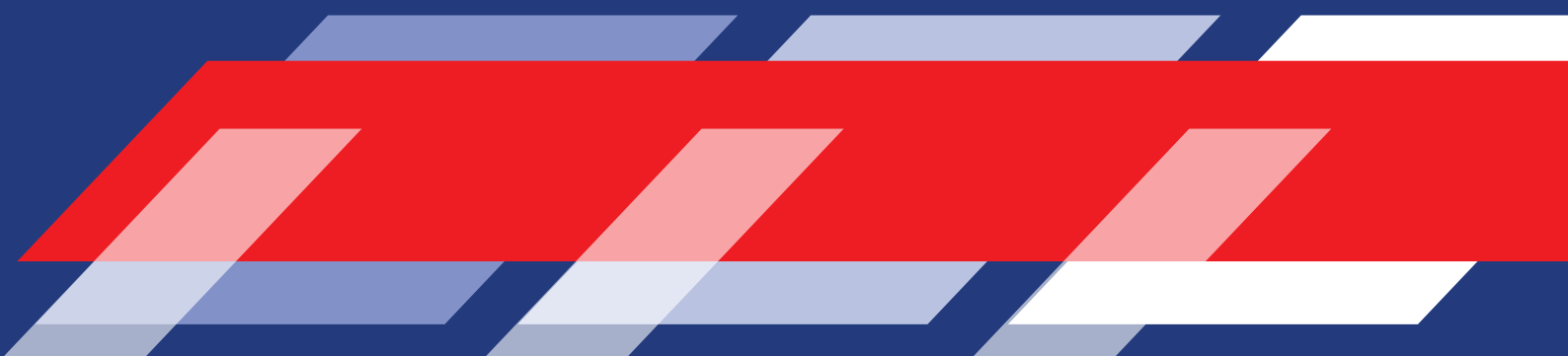
À terme, l'ensemble des actions proposées dans le cadre de la feuille de route aura vocation à faire l'objet d'une offre de services pour proposer aux élus **une visibilité sur les moyens mobilisables et les soutenir dans leurs initiatives** en faveur de la résilience territoriale.

7
OBJECTIFS



7
**OFFRES DE
SERVICE**

4. Le plan d'action départemental de **la résilience** en 4 axes, 12 objectifs, 61 mesures



Une feuille de route pour un département résilient

4 axes, 12 objectifs, 60 actions pour connaître, préparer, investir et intervenir au service de la population

AXE N°1

Connaître et partager la connaissance des risques

→ OBJECTIFS

Atteindre 100 % de Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) créés et à jour d'ici fin 2025 dans le département

Atteindre 100 % de Plans Intercommunaux de Sauvegarde (PICS) créés d'ici novembre 2026 dans le département

AXE N°2

Préparer et former les acteurs à la gestion de la crise

→ OBJECTIFS

Créer un programme de formation/sensibilisation à la gestion de crise sous la forme d'interventions d'experts dans les communes

Accompagner les communes dans l'organisation d'exercices, avec le soutien de la préfecture et du SDIS, pour assurer leur bon déroulement et leur offrir un regard critique extérieur

AXE N°3

Planifier et investir pour prévenir et atténuer l'impact des crises

→ OBJECTIF

Réserver, dans les dotations départementales de l'État (DETR, Fonds Vert, FNADT, DSIL, DSID...), une enveloppe dédiée à la prévention des risques

AXE N°4

Garantir une réponse opérationnelle performante face aux crises

→ OBJECTIF

Créer le centre de crise départemental

AXE 1 • CONNAÎTRE ET PARTAGER LA CONNAISSANCE DES RISQUES

Action phare

Mesure n° 4

100 % des communes dotées d'un PCS à jour en 2025



Et aussi

Développer des outils d'auto-évaluation et les diffuser pour favoriser les prises de conscience

- Produire et diffuser un questionnaire « élus » pour identifier les chantiers de résilience territoriale à prioriser
- En partenariat avec le Haut Comité Français pour la Résilience Nationale (HCFRN), proposer aux communes un questionnaire d'autoévaluation permettant d'accéder au label « Résilience France Collectivités »

Doter chaque commune et EPCI d'un plan de sauvegarde

- Atteindre 100 % de Plans Intercommunaux de Sauvegarde (PICS) créés d'ici novembre 2026 dans le département

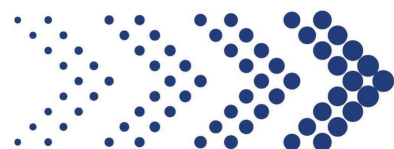
Créer une communauté d'acteurs engagés sur la résilience territoriale

- Produire et tenir à jour un annuaire de l'ensemble des acteurs concernés par la résilience territoriale
- Mobiliser cette communauté dans le cadre d'événements départementaux sur la résilience territoriale, en s'appuyant notamment sur le projet Res'Alpes du Pôle Alpin Risques Naturels (PARN)

Faire connaître les risques pour éclairer les décisions des élus

- Rendre plus accessible les cartographies des risques sur le site de la préfecture et celui des partenaires
- Diffuser régulièrement le dossier départemental des risques majeurs (DDRM), et le mettre à jour tous les 5 ans
- Inciter les communes à s'abonner aux services d'avertissement automatique Vigicrues Flash et APIC

○○○



AXE 2 • PRÉPARER ET FORMER LES ACTEURS A LA GESTION DE LA CRISE

Actions phare

Mesure n° 14

Développer l'offre de formation à la gestion de crise

- Créer un programme de formation/sensibilisation à la gestion de crise sous la forme d'interventions d'experts dans les communes

Mesure n° 22

Organiser avec les communes des exercices de crise

- Accompagner les communes dans l'organisation d'exercices, avec le soutien de la préfecture et du SDIS, pour assurer leur bon déroulement et leur offrir un regard critique extérieur

Mesure n° 25

Développer la culture du retour d'expérience (RETEX)

- Proposer aux communes, à l'issue d'un événement d'envergure, un appui technique dans la formalisation d'un RETEX local



Et aussi

Développer l'offre de formation à la gestion de crise

- Former tous les élèves de 3ème du 04 aux premiers secours (journée de formation Premiers secours citoyen)

Organiser avec les communes des exercices de crise

- Diffuser régulièrement aux communes des « kits prêts à l'emploi » d'organisation d'exercices de crise (PrepaRisk) ainsi que des conseils de préparation

Équiper les communes et les EPCI

- Financer les projets de création et d'équipement des postes de commandement communaux (PCC) et intercommunaux (PCI)

Favoriser le développement des réserves communales et intercommunales de sécurité civile

- Faciliter et accompagner la création de réserves communale de sécurité civile (RCSC)
- Financer l'équipement des RCSC (kits de premier secours, radios, etc...)

- Proposer des formations spécifiques pour les membres des RCSC (premiers secours, gestion de crise, prévention...)

Valoriser le rôle des associations de protection civile

- Nouer des partenariats/conventions entre la préfecture, le SDIS et les associations agréées de sécurité civile (AASC) pour mener des actions de sensibilisation communes ou coordonnées (Journée nationale de la résilience...)

AXE 3 • PLANIFIER ET INVESTIR POUR PRÉVENIR ET ATTÉNUER L'IMPACT DES CRISES

Actions phare

Mesure n° 39

Mieux financer les projets communaux résilients

- Réserver, dans les dotations départementales de l'État (DETR, Fonds Vert, FNADT, DSIL, DSID...), une enveloppe dédiée à la prévention des risques

Mesures n° 42 et n° 43

Mieux soutenir les mesures de réponse aux risques auxquels les communes sont exposées dans le département

- Assurer, en mobilisant un appui technique adéquat (diagnostics ONF, financements des travaux de coupe) la mise en œuvre effective des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) sur l'ensemble des terrains communaux du département soumis à un aléa fort
- Financer la réalisation des schémas communaux de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) ainsi que la mise en œuvre des projets prioritaires de DECI identifiés par le SDIS



Et aussi

Étendre la couverture territoriale en documents stratégiques (PPRN, StePRIM, PAPI)

- Doter toutes les communes les plus vulnérables d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN)

Mieux prendre en compte les risques dans les décisions d'urbanisme et d'aménagement du territoire

- Systématiser les « porter à connaissance » (PAC risques - CIPN), notamment pour les communes qui ne disposent pas d'un PPRN pour orienter leurs décisions d'urbanisme
- Compléter l'offre de services destinée aux maires en publiant de nouvelles fiches relatives à la gestion des risques dans le guide départemental de l'ingénierie

Mieux financer les projets communaux résilients

- Valoriser annuellement les projets résilients marquants financés par l'État dans le département, dans le cadre de la Journée nationale de la résilience
- Apporter, sur les enveloppes de financement de la préfecture (Fonds Vert...), un complément financier aux projets communaux de prévention ou d'adaptation financés par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) pour les projets particulièrement prioritaires identifiés

Mieux soutenir les mesures de réponse aux risques auxquels les communes sont exposées dans le département

- Financer la réalisation des schémas communaux de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) ainsi que la mise en œuvre des projets prioritaires de DECI identifiés par le SDIS
- Prioriser le financement de projets de pistes ou de citernes DFCI (défense des forêts contre les incendies) prioritaires et structurants pour le SDIS

○○○

AXE 4 • GARANTIR UNE RÉPONSE OPÉRATIONNELLE PERFORMANTE FACE AUX CRISES

Action phare

Mesure n° 52

Créer un centre départemental interservices de gestion de crises

- Créer un centre départemental de gestion des crises
- Favoriser la création dans le futur centre de crise départemental, d'une plateforme commune de traitement des appels d'urgence SIS-SAMU (15-18-112)

Et aussi

Moderniser les centres de secours du département et l'équipement des services de secours

- Poursuivre la mise en œuvre du plan bâtiminaire départemental 2023-2030 du SDIS
- Poursuivre la mise en œuvre du renouvellement des véhicules et matériels dans le cadre du pacte capacitaire national 2023-2026
- Accélérer le verdissement des centres de secours (rénovation énergétique, mise en place de récupérateurs d'eau...)

Renforcer les outils de télécommunication interservices

- Mener à bien les projets NEXSIS et réseaux radio du futur (RRF) de modernisation des moyens numériques et de transmission des services d'incendie et de secours et des forces de sécurité intérieure (FSI)

Favoriser la coordination inter-acteurs pour les secours aux personnes

- Coordonner les différents moyens concourant à la réponse d'aide médicale urgente extra-hospitalière (SMUR, VLMI, HéliSmur...)
- Assurer la bonne mobilisation de la cellule d'urgence medico-psychologique (CUMP)

Maintenir l'accessibilité des services d'urgence à des niveaux acceptables

- Garantir la prise en charge effective des urgences vitales au travers des 3 structures des urgences (SU)/SMUR de Digne, Manosque et Sisteron, de jour comme de nuit
- Assurer une réponse satisfaisante aux besoins de soins urgents non vitaux
- Intégrer au dispositif global les ressources et capacités des hôpitaux locaux, pôles médicaux et maisons pluridisciplinaires de santé et améliorer la gestion des moyens capacitaires en lien avec la filière aval (SSR, EHPAD...)

Contact presse

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence - SDCIRE
pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Contact presse

SDIS des Alpes-de-Haute-Provence
communications@sdis04.fr

Avril 2026